

## Dégel de 65 millions d'euros de crédits pour la culture

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé ce matin que le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, a donné son accord pour un dégel anticipé d'une partie des crédits du ministère de la Culture et de la Communication. **65 millions d'euros vont ainsi être rendus disponibles dans les prochaines semaines, en particulier auprès des Directions régionales des affaires culturelles.**

Cette levée de la réserve de précaution concerne les crédits consacrés à la création, à la transmission des savoirs et à la démocratisation culturelle mais aussi, sur des opérations spécifiques, au patrimoine.

Ce nouveau dégel, en hausse par rapport à celui obtenu au début de l'année 2016, qui portait sur 50M€, permet aux acteurs de la création, de l'éducation artistique et de l'enseignement supérieur culture, de sécuriser leurs projets pour la nouvelle saison 2017-2018.

Ces crédits supplémentaires serviront en effet à consolider, **dans tous les secteurs de la création**, le soutien aux artistes, aux institutions, aux réseaux labellisés, aux festivals et aux lieux d'art contemporain (37 M€).

Une autre partie des crédits sera destinée à renforcer l'**éducation artistique et culturelle** (9 M€) et notamment les initiatives nouvelles comme les résidences d'artistes dans les écoles dans le cadre de « Création en cours » ou la découverte pour les adolescents et les enfants de notre patrimoine à travers l'opération « C'est mon patrimoine ».

Le dégel permettra également d'accompagner mieux l'**insertion professionnelle des jeunes créateurs et l'enseignement supérieur dans le domaine de la culture** (6 M€). Les écoles d'art et d'architecture bénéficieront dès à présent de l'intégralité de leur subvention de fonctionnement et d'investissement, conformément à la priorité du Gouvernement en faveur de l'insertion des jeunes.

Enfin, le programme **patrimoine** bénéficiera, pour la première fois en début d'année, d'un dégel de ses crédits (8 M€), pour financer des actions spécifiques, et notamment la participation du ministère au fonds patrimoine en péril (4 M€).

**Ce dégel anticipé est un geste fort du Gouvernement, alors que le budget du ministère de la Culture et de la Communication a déjà connu une augmentation de 5,9 % en 2017.**

Le travail des artistes et de tous les professionnels qui œuvrent au quotidien pour le développement de projets culturels, partout en France, bénéficie ainsi d'un soutien réaffirmé de l'Etat, pour une ambition renforcée d'égal accès de tous à la création artistique, au patrimoine, à la culture.

### Contact

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)